Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 6/4/2023
ID : 083-218300424-20230404-DCM20230404 01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice: 33

Présents : 22 Représentés : 10

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation: 27/03/2023

Date d'affichage: 28/03/2023

de la commune de COGOLIN Séance du mardi 04 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **quatre avril à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS:

Christiane LARDAT - Gilbert UVERNET - Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD - Francis LAPRADE - Erwan DE KERSAINTGILLY - Jacki KLINGER - Danielle CERTIER - Franck THIRIEZ - Patricia PENCHENAT - Jean-Pascal GARNIER - Corinne VERNEUIL - Isabelle BRUSSAT - Christelle DUVERNET - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Philippe CHILARD - Julie LEPLAIDEUR -

POUVOIRS:

à	Gilbert UVERNET
à	Franck THIRIEZ
à	Francis LAPRADE
à	Audrey TROIN (jusqu'à la Q17)
à	Christiane LARDAT
à	Geoffrey PECAUD
à	Corinne VERNEUIL
à	Mireille ESCARRAT
à	Isabelle FARNET-RISSO
à	Marc Etienne LANSADE
	e, e, e, e, e, e, e,

ABSENTE:

Audrey MICHEL

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

L'article L 2121-14 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales dispose que dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Il est donc proposé au conseil municipal d'élire, à main levée, comme présidente de cette séance, Madame Christiane LARDAT, 1^{ère} adjointe.

N° 2023/04/04-01 ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 6/4/2023 -
ID : 083-218300424-20230404-DCM20230404 01-DE

N° 2023/04/04-01 ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'ELIRE, à main levée, Christiane LARDAT 1^{ère} adjointe, comme présidente de la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif (compte financier unique pour cette année).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits A LA MAJORITE – 25 POUR – 7 ABSTENTIONS (Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY).

Le maire,

Le secrétaire,

Marc Etienne LANSADE

Geoffrey PECAUD